

Conseil de Communauté du 2 décembre 2008
Salle communale de St Gervazy

SEANCE du 2 décembre 2008

- Membres en exercice : 37
- Membres présents : 32
- Voix consultatives : 5

L'an deux mille huit, le deux décembre, à vingt heures, le conseil de la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier, dûment convoqué en séance publique ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Guy BOURGNE, à la salle communale de St Gervazy.

Date de convocation : 24 novembre 2008

Présents:

Antoingt : Présents : ROUSSEL C. – BORY H. - GONTHIER E. (*suppléant*)

Beaulieu : Présent = BERNARD J.P. – JINGAND L.P. – MOUNIN D. (*suppléante*)

Bergonne : Présents : BARBECOT P. – BARDIAU C. – **Excusé** : OTTAVI L. (*suppléant*)

Boudes : Présent = BOULOC G. – **Excusés** : LOOS T. – ALBIZZI C. (*suppléante*)

Le Breuil sur Couze : Présents = BOURGNE G. – BARBINI J. – ESBELIN N. – IVORRA A. (*suppléant*)

Chalus : Présents = OLLE A. – RALET B. – **Excusée** : BOURGNE M. (*suppléante*)

Charbonnier les Mines : Présents = BERTHELOT P. – RIGAUD D. – LESAIN N. – **Excusée** : MESTRE H. (*suppléante*)

Collanges : Présent = MERLE J. C – **Excusé** : QUEFELEC F. *remplacé par* : VAISSAIRE L. (*suppléante*)

Gignat : Présent = BESSON J.L. – **Excusés** : SAIGNIE M. – SATURNIN M. (*suppléante*)

Mareugheol : Présents = ROBICHON G.- LAURUT A. – **Excusé** : VEDEL A. (*suppléant*)

Moriat : Présents = LEGENDRE D - ROCHA G. - DAVID S. (*suppléante*)

Nonette : Présent = BERNARD M. - **Excusés** : RAVEL P. - BRENIAUX L. (*suppléante*)

Orsonnette : Présent = GUEUGNOT J-P - **Excusée** : NICHON J. - *remplacée par* : FILLIOL T. (*suppléant*)

Saint Germain Lembron : Présents = BOURG F. – ROUX R. - **Excusée** : LAGADEC J. *remplacée par* : AGNESE G. (*suppléant*)

Saint Gervazy : Présent : BARTHOMEUF S. - AUZAT P - **Excusé** : LEGENDRE B. (*suppléant*)

Vichel : Présent = CHABRIER R. – PIERZCHALA F. - **Excusée** : POULOSSIER M.L. (*suppléante*)

Villeneuve Lembron : Excusés : LEROY V. - ULRICH J. - DUPIN K. (*suppléante*)

Personne extérieure invitée : Maurice MESTRE, Conseiller Général

Assiste également à cette séance : J. Pierre DEMENUS, agent de développement local ;

Ordre du jour :

1. Compte rendu des commissions et des travaux de la CCLVA ;
2. Foyer d'Accueil Médicalisé : mise à disposition du terrain par bail emphytéotique à l'OPHIS ;
3. Personnel : régime indemnitaire pour l'année 2009; mise à disposition par la commune du Breuil sur Couze d'un agent pour des activités périscolaire ; mise à jour du tableau des effectifs ;
4. Bus des montagnes : voyage au marché de Noël et au Carrefour National de la Pêche et des loisirs ;
5. Contrat Auvergne + : programmation des opérations « espace de loisirs à Antoingt » et « regroupement commercial » à Charbonnier les Mines ;
6. Compétence « commerce de proximité » et maîtrise d'œuvre de l'opération « regroupement commercial » à Charbonnier les Mines ;
7. Logements sociaux rue Pakowski et rue St Clément à St Germain Lembron: mise à disposition des parcelles par la commune ;
8. Programmation DGE 2009 ;
9. Vallée des Saints : convention de mise à disposition des parcelles acquises par l'EPF Smaf pour la réalisation des travaux ;
10. Défense de la ligne Sncf Paris Nîmes ;
11. ZAC des Coustilles : emprunt et garantie d'emprunt par la SEAu ; prix de vente des parcelles ;
12. Finances : décisions modificatives ;
13. Transport scolaire : fonctionnement et participations financières ;
14. Questions diverses.

Monsieur le Président remercie le maire de la commune de St Gervazy et son conseil municipal pour l'accueil dans la salle communale.

Monsieur le Président met aux voix le **compte rendu de la séance du 23 octobre 2008**. Celui-ci n'appelant aucune observation de la part de l'assemblée, **il est approuvé à l'unanimité des voix**.

1. Compte rendu du travail des commissions et du bureau :

Bureau : réunion du 20 nov. 2008

Commission cadre de vie : la commission s'est réunie le 17 nov. 2008 pour aborder les points suivants :

- Fleurissement: 8 communes ont été aidées en 2008. Il est demandé aux communes ayant réalisé des dépenses pour le fleurissement de transmettre leur facture le plus rapidement possible à la communauté de communes pour bénéficier de la subvention au fleurissement,
- Rappel du dépôt des dossiers de demande de subvention concernant le petit patrimoine,
- Relecture des fiches CLD concernant le cadre de vie,
- Réflexion autour des projets éoliens et d'énergies renouvelables ; une réunion de travail commune avec la commission environnement sera prochainement calée pour aborder la question.
- M. Maurice MESTRE, Conseiller Général, propose d'organiser une visite guidée de la Maison de l'habitat et du Conseil Général pour les élus communautaires. Une date sera prochainement proposée.

Commission communication : la commission travaille sur de nouveau support permettant d'identifier la CCLVA et de promouvoir le territoire : chemise à rabat, papier à en-tête, dépliant de promotion des services. Une lettre d'info est également en cours de préparation. Sortie espérée en janvier.

Commission culture : la commission s'est réunie le 19 nov. 2008 pour évoquer l'animation Ballad'Arts, animation destinée à promouvoir le territoire au travers de ses artistes et de leurs œuvres. Cette animation aura lieu le week-end de Pentecôte (samedi 30, dimanche 31 mai et lundi 1^{er} juin 2009). Une animation ouverte aux scolaires est envisagée soit le vendredi, soit le mardi. Cette année, il est prévu de l'organiser dans les châteaux de St Gervazy et de Villeneuve Lembron, ainsi que dans quelques églises (Nonette, Beaulieu, Collanges...).

Commission vallée des saints : une visite de la vallée des saints a eu lieu le 27 octobre en présence des élus et du CEPA (Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne). Un débat a eu lieu pour aborder le contenu des panneaux à thématique pédagogique sur les sujets de biotopes et de géologie du site.

Commission environnement : La commission a dressé un bilan des nombreuses actions menées par l'équipe précédente (réhabilitation des décharges, études et classement de la vallée des saints, berges de rivières, contrat de rivière Alagnon...). Une réflexion a été menée sur les actions CLD, avec la nécessité de les recentrer sur certaines thématiques. Le projet de chaudière bois collective à St Germain Lembron a été abordé ainsi que la nécessité d'organiser une réunion sur les énergies renouvelables et l'éoliens avec les commissions cadre de vie et économique.

Commission agricole : la commission réunie le 27 nov. 2008 a abordé la question du diagnostic foncier et de son exploitation. Après avoir rencontré la CC d'Ardes, il a été envisagé de créer un poste entre les 2 CC qui aurait pour mission le suivi du diagnostic foncier et le développement des énergies renouvelables. La commission ne souhaite pas donner de suite au diagnostic foncier, mais s'intéresse à l'idée de favoriser le déploiement des énergies renouvelables. La visite effectuée par un groupe d'élus accompagnés par Florie Chapuis au Sequestre dans le Tarn a donné lieu à un compte rendu.

2. Foyer d'Accueil Médicalisé : mise à disposition du terrain par bail emphytéotique à l'OPHIS :

Monsieur le Président expose que dans le cadre du projet de construction par l'OPHIS, Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social, d'un foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées vieillissantes à SAINT GERMAIN LEMBRON, finançable à titre principal par un prêt aidé par l'Etat, il convient de mettre à la disposition de l'organisme, par bail emphytéotique de 40 ans et moyennant le paiement d'une redevance unique d'un EURO, l'emprise foncière nécessaire, cadastrée F1302, rue de la Ronzière, propriété de la Communauté de Communes.

Au terme du bail, les logements et leurs annexes deviendront propriété communautaire sans indemnité pour l'OPHIS.

Après en avoir débattu, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- autorise la passation au profit de l'OPHIS, par acte administratif, d'un bail emphytéotique de 40 ans sur le terrain d'emprise ;
- dit que Monsieur le Président, en sa qualité d'Officier Public, recevra et authentifiera l'acte administratif à intervenir ;
- désigne M. J. Paul BERNARD, vice-Président, pour signer l'acte en tant que représentant de la Communauté de Communes.

3. Personnel : régime indemnitaire pour l'année 2009; mise à disposition par la commune du Breuil sur Couze d'un agent pour des activités périscolaire ; mise à jour du tableau des effectifs :

➤ **Régime indemnitaire :** M. le Président propose de réviser le régime indemnitaire pour tenir compte de l'évolution des contrats des agents.

Le Conseil Communautaire propose de renouveler le Régime indemnitaire pour l'année 2009 dans les dispositions suivantes, en laissant le soin à Monsieur le Président d'adapter les coefficients multiplicateurs des différents régimes auprès de chacun des agents concernés dans les limites suivantes :

Indemnité d'administration et de technicité

Références :

- > Décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 ;
- > Arrêté du 14 janvier 2002 ;
- > Décrets n° 2003-1012 du 17 octobre 2003 et n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 ;

Bénéficiaires

Les fonctionnaires titulaires, non titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois suivants : adjoint administratif, agent social, adjoint d'animation.

Modalités de calcul :

Le montant moyen de l'indemnité est calculé en multipliant le montant de référence annuel (443,49 €) par un coefficient multiplicateur qui peut être compris entre 1 et 8.

Critères d'attribution :

Manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions

Indemnité d'exercice des missions

Références :

- > Décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 ;
- > Arrêté du 26 décembre 1997 (agents concernés et taux de référence) ;
- > Décrets n° 2003-1012 et n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 ;

Bénéficiaires

Les fonctionnaires titulaires, non titulaire et stagiaires relevant des cadres d'emplois suivants : adjoints administratifs et attachés territoriaux pour la filière administrative, adjoint d'animation et animateur pour la filière animation, agent social pour la filière sociale.

Modalités de calcul :

Le montant moyen de l'indemnité est calculé en multipliant le montant de référence annuel par un coefficient de 0,8 à 3. Ce montant est de 1143,37 € à 1372,04 € selon les filières.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT les propositions présentées ;**
- **CHARGENT Monsieur le Président de leur application.**

↳ **Mise à disposition d'un agent par la commune du Breuil sur Couze :** la commission jeunesse propose de prendre à disposition l'éducateur sportif de la commune du Breuil sur Couze pour effectuer des interventions pendant les vacances scolaires et lors d'ateliers. 93 h pour l'année 2009, à raison de 30 €/h, soit 2790 €.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT la mise à disposition par la commune du Breuil sur Couze de l'agent à raison de 93h pour l'année 2009 ;**
- **CHARGENT Monsieur J. Paul BERNARD, vice-Président, de signer la convention de mise à disposition entre la commune du Breuil sur Couze et la Communauté de Communes.**

↳ **Tableau des effectifs :** Monsieur le Président propose de créer des postes pour permettre l'avancement de grade d'agents sous réserve de réussite aux examens professionnels ou de promotion interne. En l'attente les postes existants ne sont pas supprimés : adjoint social de 1^{ère} classe ; adjoint administratif 1^{ère} classe ; attaché principal de 2^{ème} classe.

Compte tenu de nombreux questionnements sur cette disposition, Monsieur le Président propose de reporter l'examen de cette question à plus tard.

4. Bus des montagnes : voyage au marché de Noël et au Carrefour National de la Pêche et des loisirs ;

Le Conseil Général propose d'organiser un voyage du bus des montagnes au marché de Noël de Clermont Ferrand le 23 décembre et au carrefour national de la pêche et des loisirs à la grande hall le samedi 17 janvier. M. le Président propose de participer à ces événements pour lesquels le prix est fixé à 3 € (prix aller /retour et droits d'entrées). Pour rappel, la Communauté de communes prend en charge le prix du transport (à peu près 250€) et encaisse les recettes. Le Conseil Général apporte sa contribution à hauteur de 50% du déficit de l'opération.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT l'organisation de ces voyages dans les dispositions indiquées ;**
- **CHARGENT Monsieur le Président de choisir un transporteur.**

M. J. Paul BERNARD sera présent au départ du Bus de Noël pour encaisser les règlements.

5. Contrat Auvergne + : programmation des opérations « espace de loisirs à Antoingt » et « regroupement commercial » à Charbonnier les Mines :

Dans le cadre du contrat **Auvergne +** signé avec la Région (financement régional mobilisable par le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud pour la période 2007 à 2009 avec une enveloppe de 465 707 € pour le Lembron Val d'Allier), 2 dossiers sont présentés par les communes : « **Création d'un espace multi sports et de loisirs** » à Antoingt et « **regroupement commercial** » à Charbonnier les Mines. Ces dossiers sont éligibles au contrat, sous réserve d'une participation de la CCLVA à hauteur de 10% soit :

Antoingt : 10% de 350 000 € = 35 000 € et Charbonnier les Mines : 10% de 763 000 € = 76 300 €

La Communauté de Communes doit se prononcer sur ces opérations pour leur inscription au contrat régional et de ce fait, de leur financement par la Communauté de Communes. Pour rappel, la Communauté de communes a déjà financé un projet similaire à celui d'Antoingt sur Vichel en 2008 (montant d'aide de **33 650 €**).

Compte tenu des montants engagés, le bureau propose d'inscrire le programme d'Antoingt et de le financer sur le budget de l'année 2009.

PLAN DE FINANCEMENT

Conseil général (Contrat local développement) :	26 %	91 000 €
Etat (D.G.E. 2009)	30 %	105 000 €
Conseil régional (contrat Auvergne +)	14 %	49 000 €
Communauté de communes (fond de concours)	10 %	35 000 €
Autofinancement (commune d'Antoingt)	20 %	70 000 €
Total		350 000 €

ECHEANCIER : Si les demandes de subventions aboutissent, la réalisation du projet pourrait débuter au cours du 2^e semestre 2009 et s'achever au printemps 2010.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT** l'inscription du programme d'Antoingt au Contrat Auvergne + ;
- **ACCEPTENT** le financement de cette opération à hauteur de 10% des travaux, soit une aide maximale de 35 000 € ;
- **CHARGENT** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires pour l'aboutissement de cette opération qui sera inscrite au BP 2009.

En revanche, le bureau propose de réaliser l'opération de regroupement commercial en maîtrise d'ouvrage communautaire : les aides mobilisables étant plus importantes, le portage de ce projet par la CCLVA éviterait l'apport de financement direct. La contribution de la CCLVA serait récupérée au travers des loyers.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT** l'inscription du programme de regroupement commercial à Charbonnier les Mines au Contrat Auvergne + ;
- **ACCEPTENT** le portage de cette opération en direct par la communauté de communes ;
- **CHARGENT** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires pour l'aboutissement de cette opération qui sera inscrite au BP 2009.

6. Compétence « commerce de proximité » et maîtrise d'œuvre de l'opération « regroupement commercial » à Charbonnier les Mines :

Le Conseil s'étant prononcé favorablement pour la prise en maîtrise d'ouvrage directe de l'opération « regroupement commercial » à Charbonnier les Mines, Monsieur le Président propose d'adapter les statuts à cette disposition et de réviser les compétences de la sorte :

- Révision des statuts de la CCLVA : I - Compétences obligatoires - Développement économique
« Toute nouvelle action de développement économique susceptible de maintenir ou d'enrichir la vie économique locale : promotion ; mise à disposition de locaux avec ou sans services (immobilier d'entreprise, pépinière, usine et atelier relais) ~~hors commerce de proximité~~; opérations de soutien en faveur du commerce et de l'artisanat ~~exclusivement~~ dans le cadre d'opérations programmées globales et concertées; soutien auprès des associations intercommunales de commerçants et d'artisans.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT** la modification statutaire proposée ;
- **CHARGENT** Monsieur le Président d'informer les communes pour qu'elles délibèrent dans le délai prévu par la Loi (3 mois).

- Transfert de la maîtrise d'ouvrage de la commune de Charbonnier les Mines à la CCLVA :

o Coût prévisionnel =	
▪ Travaux et aménagements extérieurs = 605 000 €	▪ Acquisitions foncières = 70 000 €
▪ Maîtrise d'œuvre (10%) + assistance adm. + SPS + CT + branchements = 88 000 €	▪ TOTAL = 763 000 €

○ **Plan de financement (sous réserve) :**

- Europe (FEADER) = 45 000 € soit 5,9%
- Etat (FISAC) = 152 600 € soit 20%
- Etat (DDR) = 228 900 € soit 20%
- Région (FRADDT) = 200 000 € soit 20%
- Département = 75 000 € soit 9,8%

- CCLVA (emprunt remboursé par les loyers) = 152 600 €

Le plan de financement dépasse les 80%, mais cela permet d'envisager sereinement un financement intéressant (jusqu'à 80% max.)

○ **architecte d'opération = M. BOSLOUP.**

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT** le transfert de la mission de maîtrise d'œuvre de la commune de Charbonnier les Mines à la Communauté de Communes ;
- **APPROUVENT** le plan de financement de cette opération ;
- **CHARGENT** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires pour l'aboutissement de cette opération qui sera inscrite au BP 2009 et notamment de solliciter les subventions auprès des différents organismes.

7. Logements sociaux avenue Pakowski et rue St Clément à St Germain Lembron: mise à disposition des parcelles par la commune ;

Pour permettre la réalisation de l'opération programmée de logements sociaux « avenue Pakowski » à St Germain Lembron, la commune doit céder gracieusement les biens dont elle est propriétaire sur ces emprises (parcelles F1153 et 1154 avenue Pakowski).

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT** la cession pour l'€uro symbolique des parcelles cadastrées F 1153 et F1154 avenue Pakowski à St Germain Lembron ;
- **DIT** que ces parcelles seront cédées à l'OPHIS pour la réalisation d'une opération de création et de réhabilitation de logements sociaux;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer l'acte de vente auprès du notaire.

Auvergne Habitat propose d'établir une convention pour la réalisation des travaux VRD à Bardinoux à Moriat. Cette convention leur permet de suivre et de réaliser pour notre compte les travaux de voirie, d'assainissement, de VRD, et de plantations. Le montant des travaux s'élève à **72 658 €HT (86 899 €TTC)**

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT** la convention entre la CCLVA et l'OPHIS ;
- **ACCEPTENT** le financement de cette opération à hauteur de **72 658 €HT (86 899 €TTC)** ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer et à appliquer cette convention.

8. Programmation de la DGE 2009 :

Depuis 2007, la communauté de communes propose en financement DGE la programmation suivante de logements sociaux. La commission DGE se prononce sur ces opérations par tranche. Pour 2008, Monsieur le Président propose de renouveler cette demande sur les opérations non encore subventionnées (opérations 5 à 8).

N°	Opération	Nombre de logements	Acquisition	VRD (€HT)	DGE	DGE obtenue	Observations
1	Rue de la Source à Charbonnier les M.	8 pavillons	0	74 000 €	29 600 €	29 600 € en 2007	Opération soldée
2	Rue Pakowski à St Germain Lembron	1 logement et 4 pavillons	0	72 000 €	28 800 €	28 800 € en 2007	Démarrage programmé début 2009
3	Rue de l'Enfer au Breuil sur Couze	2 réhabilitat°	0	38 000 €	12 000 €	12 000 € en 2007	Projet annulé – reporté sur avenue Pakowski (accord DGE)
4	Lot. Bardinoux à Moriat	6 pavillons	0	70 000 €	28 000 €	28 000 € en 2008	Travaux en cours
5	Rue St Clément à St Germain Lon	4 pavillons	0	75 000 €	30 000 €		Démarrage programmé début 2009
6	Avenue Jean Jaurès à Charbonnier	3 logements	60 000 €	30 000 €	36 000 €		Démarrage prévu en 2009
7	Place St Laurent à Orsonnette	3 logements	52 000 €	20 000 €	28 800 €		Programmation reportée
8	Place St Fiacre à Moriat	2 logements	43 000 €	13 000 €	22 400 €		Programmation reportée
		33 logements	155 000 €	392 000 €	215 600 €		

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT** programmation DGE 2009 ;
- **CHARGENT** Monsieur le Président de déposer les demandes nécessaires auprès des services de l'Etat.

9. Vallée des Saints : convention de mise à disposition des parcelles acquises par l'EPF Smaf pour la réalisation des travaux :

L'EPF Smaf a acquis à l'amiable pour la communauté de communes plus d'un tiers des parcelles nécessaires à l'opération « aménagement de la vallée des Saints à Boudes ». Une convention doit être signée pour permettre le début des aménagements et des travaux sur les parcelles concernées.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT** la convention entre la CCLVA et l'EPF Smaf ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer et à appliquer cette convention.

10. Défense de la ligne SnCF Paris Nîmes : Motion concernant la ligne ferroviaire Paris-Nîmes;

Considérant l'importance fondamentale de la ligne nationale ferroviaire Paris Nîmes empruntée par le train « le Cévenol » passant par le Massif Central ;

Le Conseil Communautaire ayant appris qu'une fermeture de ligne Clermont- Nîmes (train Cévenol) était envisagée en raison d'une infrastructure vétuste :

☞ AFFIRME son attachement à cette ligne ;

☞ DEMANDE une information objective sur l'état réel des ouvrages d'art qu'a récemment fait dresser RFF et sur la nature des travaux programmés ou à programmer sur cette ligne, en particulier sur le tronçon Langeac/Langogne ;

☞ SOUTIEN la proposition du Conseil Régional d'Auvergne de mise en œuvre d'un « Plan Rail Auvergne » et sollicite l'intervention du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon sur la partie de ce tronçon le concernant ;

☞ RAPPELLE l'importance, pour le trafic voyageurs, de cette liaison ferroviaire, notamment pour le transport des élèves et des étudiants, mais aussi des touristes et des patients soignés dans les villes universitaires voisines ainsi que pour le fret et souligne le poids des retombées économiques qui en découlent ;

☞ S'OPPOSE à toute suspension, même ponctuelle, du trafic sur le tronçon Langeac- Langogne ;

☞ DEMANDE, en concertation avec les régions Auvergne et Languedoc-Roussillon, à la SNCF et à la RFF, à l'heure du Grenelle de l'environnement, et dans un souci d'aménagement durable du territoire en zone rurale, que soit inscrite dans le projet de loi du Grenelle, la non fermeture des lignes SNCF en service.

11. ZAC des Coustilles : emprunt et garantie d'emprunt par la SEAu ; prix de vente des parcelles :

☞ Par délibération du 20 décembre 2004, la Communauté de Communes a décidé de confier à la SEAu, par convention publique d'aménagement, la réalisation de la ZAC des Coustilles sur la commune de Saint Germain Lembron. Dans le cadre de la réalisation des travaux et de l'acquisition des terrains, la SEAu doit contracter un emprunt d'un montant de 750 000 €. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Etablissement : CREDIT AGRICOLE CENTRE France

Montant : 750 000 €

Prêt taux fixe : 4.64 %

Durée de l'emprunt : 6 ans

Conformément à la Loi n° 83.597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales, la Communauté de Communes doit garantir, à hauteur de 80 %, l'emprunt contracté par la SEAu.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **SE PORTE** garant, à hauteur de 80 %, de l'emprunt de 750 000 € contracté par la SEAu dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Coustilles,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires,
- **S'ENGAGE**, pendant toute la durée du prêt, à prendre les mesures budgétaires nécessaires à cette garantie partielle d'emprunt.

☞ Monsieur le Président explique que pour limiter les frais financiers sur l'opération de la ZAC des Coustilles, la Communauté de Communes porte actuellement les dépenses liées à l'achat des premiers terrains de la Zone d'Activités (133 470 euros à ce jour). Pour faciliter les démarches administratives et notamment les reventes de parcelles, il est proposé de revendre la totalité du foncier à la SEAu et de transformer le portage de ces acquisitions par une avance à la SEAu d'un montant de 100 000 euros remboursable en 2011. Cette disposition nécessite de prendre un avenant au contrat de concession.

Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de procéder au versement d'une avance de trésorerie remboursable de 100 000 € à la SEAu pour l'opération d'aménagement de la ZAC des Coustilles
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un avenant à la convention publique d'aménagement de la ZAC des Coustilles signée avec la SEAu, afin d'engager cette avance.
- **S'ENGAGE** à prendre les mesures budgétaires nécessaires au versement de cette avance remboursable.

↳ Une première rencontre du Comité de pilotage et de suivi de la ZAC des Coustilles a eu lieu le 19 novembre dernier afin de faire le point sur les premiers porteurs de projets reçus et sur le découpage de la ZAC par secteurs d'activités.

Suite à cette première réunion, le comité de Pilotage de la ZAC des Coustilles propose un découpage de la zone pour établir des prix de vente en fonction de la destination des lots. Les prix de vente proposés sont les suivants : 17 € pour les lots artisanaux, 21 € pour les lots artisanaux en « show room » (vitrine sur le RD), 23 € pour le lot au droit de l'échangeur (prolongement Domagri) et 38 € pour les lots à destination commerciale.

Il est établi que ces prix proposés seront révisables notamment en fonction des subventions qui pourraient être mobilisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- **DECIDE** de valider la proposition du Comité de pilotage et de suivi de la ZAC établissant les prix de commercialisation tels qu'énoncés ci-dessus.

↳ Dans le cadre de l'aménagement et de la commercialisation de la ZAC des Coustilles, un comité de pilotage et de suivi des porteurs de projets doit être constitué. Ce comité aura pour objet de suivre l'avancement de l'opération d'aménagement de la ZAC et sa commercialisation.

Il est rappelé que la SEAu est concessionnaire de cette opération dont elle porte les travaux et la commercialisation. Dans le cadre de sa mission, la SEAu informera régulièrement les membres de ce comité sur les porteurs de projets rencontrés. Le comité de suivi étudiera alors chaque demande d'installation et pourra émettre des préconisations. Ce comité propose aussi le principe d'aménagement de la ZAC et la politique de prix afférente.

Il est proposé que ce Comité de pilotage et de suivi de la ZAC des Coustilles soit composé de l'ensemble des membres de la commission artisanat, commerce et industrie et que quatre d'entre eux participent également à chaque rencontre avec les porteurs de projets : M. BOURGNE, M. BOURG, M. BORY et M. LEGENDRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- **DECIDE** de former un Comité de pilotage et de suivi de la ZAC des Coustilles constitués de l'ensemble du membre de la Commission artisanat, commerce et industrie,
- **PROPOSE** que Ms, BOURGNE, BOURG, BORY et LEGENDRE participent aux rencontres avec les porteurs de projets,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le cahier des charges de cession de terrains lors de chaque vente suite à l'avis du Comité de suivi.

↳ Cette délibération annule et remplace la délibération du 23 octobre 2008 intitulée « emprunt pour les travaux de l'immeuble RCD à charbonnier les Mines »

Après examen plus détaillé du plan de financement de l'opération et au vu du montant du loyer établi après travaux, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes s'oriente sur un emprunt sur 20 ans et non sur 25 ans comme prévu initialement. En effet, il est établi qu'au vu des derniers éléments, les loyers qui seront perçus permettront le remboursement intégral des mensualités d'un emprunt sur 20 ans. Les organismes financiers suivants ont été consultés :

Dexia,
Crédit Agricole,

Banque Populaire,
Caisse d'Épargne.

L'analyse des offres permet de retenir la proposition de la Banque Populaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- **DECIDE** de retenir la proposition de la Banque Populaire pour un emprunt de 107 000 euros sur 20 ans au taux de 5,82% ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager l'emprunt sur les bases énoncées ci-dessus et à signer tout documents afférents à cette décision.

↳ **ZAC du Pré de Chavroche :** La Convention publique d'aménagement de la ZAC du Pré de Chavroche arrivera à expiration le 24 janvier 2009. En raison de recours juridique en cours, l'opération ne sera pas terminée à cette échéance. Il paraît donc nécessaire d'autoriser le Président à signer un avenant à ce contrat afin d'en prolonger le délai de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE Monsieur le Président, à signer un avenant qui prolonge de 4 ans la durée de la convention publique d'aménagement de la ZAC du Pré de Chavroche signée avec la SEAU.**

A propos du contentieux, le cabinet **DS Avocat** avec Maître BENECH a été retenu afin de représenter la Communauté de Communes dans les procédures qui l'opposent dans l'affaire Feldmann/Mouchet :

- pour la première procédure actuellement en Conseil d'Etat, Maître Benech (de DS Avocats à Paris) sera chargé de faire la liaison entre la Communauté de Communes et Maître Waquet qui plaide au Conseil d'Etat,
- pour la 2^{ème} procédure, il a pour mission de réaliser le mémoire de défense de la CCLVA devant le Tribunal Administratif.

Le coût de cette mission se monte approximativement à 5 000 euros.

12. Finances : décisions modificatives :

Budget principal :

Section	Ordre	Article	Intitulé	Montant BP	DM
Fonctionnement	Dépenses	6336	Cotisation au CNFPT et au CG°	3 800 €	+ 8 614 €
Fonctionnement	Dépenses	64168	Autre personnel (Contrats avenir)	13 000 €	+ 5 200 €
Fonctionnement	Dépenses	022	Dépenses imprévues	22 749 €	- 13 814 €

Section	Opération	Ordre	Article	Intitulé	Montant BP	DM
Investissement	N°113 – Créat° d'un FAM	Dépenses	2111	Acquisitions	0 €	+ 1 107 €
		Dépenses	2315	Travaux	8 000 €	- 1 107 €

Opérations d'ordre

Section	Opération	Ordre	Article	Intitulé	Montant BP	DM
Investissement	N°103 – ZAC des Coustilles	Recettes	27638-041	Immobilisat° EPF Smaf	0 €	+ 2 103 €
		Dépenses	2111-041		0 €	+ 2 103 €

Section	Opération	Ordre	Article	Intitulé	Montant BP	DM
Investissement	Opération d'ordres	Recettes	2031-041	Etude vallée des saints	0 €	+ 58 418,63 €
		Dépenses	2312-041		0 €	+ 58 418,63 €

Section	Opération	Ordre	Article	Intitulé	Montant BP	DM
Investissement	Opération d'ordres	Recettes	2031-041	Etudes ZA Pré de Chavroche	0 €	+ 28 083,57 €
		Dépenses	2313-041		0 €	+ 28 083,57 €

Section	Opération	Ordre	Article	Intitulé	Montant BP	DM
Investissement	Opération d'ordres	Recettes	2031-041	Etudes ZA Coustilles	0 €	+ 48 900,25 €
		Dépenses	2313-041		0 €	+ 48 900,25 €

Section	Opération	Ordre	Article	Intitulé	Montant BP	DM
Investissement	Opération d'ordres	Recettes	2033-041	Etudes topographiques Coustilles et Chavroche	0 €	+ 795,96 €
		Dépenses	2313-041		0 €	+ 795,96 €

Section	Opération	Ordre	Article	Intitulé	Montant BP	DM
Investissement	Opération d'ordres	Recettes	2033-041	Etude Création ZAC	0 €	+ 756,08 €
		Dépenses	2313-041		0 €	+ 756,08 €

Budget annexe « service d'aide à domicile » :

Section	Ordre	Article	Intitulé	Montant BP	DM
Fonctionnement	Dépenses	673	Titres annulés	50 €	+ 450 €
Fonctionnement	Dépenses	022	Dépenses imprévues	6 452 €	- 450 €

Budget annexe « service à la jeunesse » :

Section	Ordre	Article	Intitulé	Montant BP	DM
Fonctionnement	Dépenses	6215	Personnel affecté par la collectivité	138 000 €	+ 2 000 €
Fonctionnement	Recettes	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	200 €	+ 2 000 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT** les Décisions Modificatives présentées.

13. Transport scolaire : fonctionnement et participations financières :

Sur demande de M. le maire de St Gervazy, la question de la prise en charge financière du transport scolaire est examinée. Dans le Lembron Val d'Allier, 194 enfants (dont 9 hors CCLVA) utilisent le transport scolaire pour aller au collège ; 64 (dont 19 hors CCLVA) pour se rendre aux écoles primaires de St Germain Lembron, du Breuil sur Couze et de Boudes ; une vingtaine d'élèves qui se rendent des communes d'Antoingt et de Bergonne au collège d'Issoire. Le transport scolaire est facturé 12,80 €/ mois, soit pour une année 128 €/ enfant. Certaines communes prennent en charge une partie de ces frais, de 1 mois par an à la moitié du coût total. Si le conseil décide de participer financièrement au transport scolaire, le bureau propose d'intervenir dans la limite du ¼ des frais annuels de transport, soit un montant approximatif de 6 500 € si seuls sont aidés les collégiens et un peu plus de 1 500 € en plus s'il y a les élèves du primaire.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT la participation financière de la Communauté de Communes permettant le financement du transport scolaire pour les élèves du Lembron Val d'Allier se rendant au collège à hauteur de 25 % du montant à charge des familles (25% de 128 €).**

14. Questions diverses :

- **Déploiement du cadastre numérique :** l'outil est désormais consultable par les mairies. Les modalités d'accès au serveur ont été communiquées à toutes les communes par mail. Les corrections nécessaires sont en cours.
- **Site Internet :** diffusion des codes d'accès pour mettre à jour les données communales.
- **Fermeture des bureaux de la CCLVA pendant les vacances de Noël :** M. le Président indique que les bureaux seront fermés du 22 décembre inclus au 2 janvier 2009. Un téléphone d'urgence sera donné pour assurer le bon fonctionnement du service de portage de repas à domicile.
- **Gymnase à St Germain Lembron :** une correspondance a été adressée par le collège de St Germain Lembron pour évoquer les besoins en équipement sportif, le gymnase actuel n'étant plus suffisant pour satisfaire les besoins. M. le Président propose que la réflexion soit portée à l'échelle communautaire en créant un groupe de travail. Ms ROUX, BERTHELOT, BARBINI et BOULOC composeront ce groupe de travail, auquel devra être associé les enseignants et éventuellement, les représentants des différents utilisateurs.

Cette action étant nécessaire au développement du territoire, mais n'étant pas prévue par nos statuts, Monsieur le Président propose de les réviser en ce sens et d'adopter la compétence suivante :
Création du bloc de compétence « Construction ou aménagement et entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire » dans les compétences optionnelles et de l'article a) suivant:

II - Compétences optionnelles

7. Construction ou aménagement et entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire

a. Création, aménagement, gestion et entretien d'un nouvel équipement sportif d'intérêt intercommunal répondant aux besoins des établissements scolaires du Lembron Val d'Allier et des associations sportives locales.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT la modification statutaire proposée ;**
- **CHARGENT Monsieur le Président d'informer les communes pour qu'elles délibèrent dans le délai prévu par la Loi (3 mois).**
- **Frais de mission :** Monsieur le Président propose de prendre en charge tous les frais de mission des agents et des élus qui se déplacent à l'extérieur dans le cadre des missions suivantes de la CCLVA :
 - déplacement à Paris dans les locaux de Mairie Conseil pour l'expérimentation économique (Mme Roussel, M. Legendre, Florie Chapis...)
 - Expérience Développement durable à Paris dans les locaux de Mairie Conseil le 4 décembre (Valérie Juillard, Baptiste Legendre).

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés aux rencontres ayant lieu à Paris dans le cadre des expérimentations Mairie Conseil.**
- **Intervention de M. Maurice MESTRE :** M. le Conseiller Général remercie M. le Président pour son invitation et aborde les différents dossiers examinés au Conseil Général.

Monsieur le Président lève la séance à 23h00.